

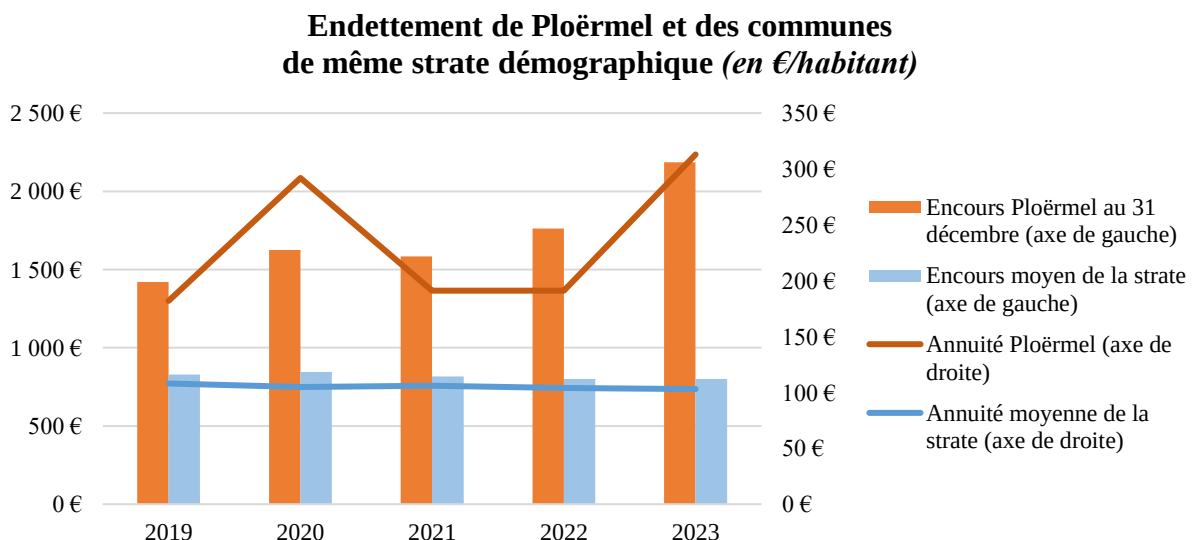
COMMUNE DE PLOËRMEL

Un enjeu de maintien à terme de l'équilibre des financements, dans un contexte d'endettement important, lié à une politique d'investissement soutenue et contrainte par l'existence d'un important patrimoine monumental

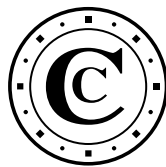
La commune de Ploërmel est la ville centre d'une communauté de communes qui compte 43 000 habitants. Si elle jouit d'une situation financière favorable, elle devra, pour financer son plan pluriannuel d'investissement 2024-2027, relever la fiscalité pour augmenter son épargne et moins recourir à l'emprunt.

Une situation financière caractérisée par une forte capacité d'épargne, mais également un recours important à l'endettement pour financer un niveau élevé d'investissement

La situation financière de la commune se caractérise par un niveau élevé d'épargne brute et par une politique d'investissement très soutenue (36 M€ sur 2019-2023). La couverture du besoin de financement a nécessité un recours important à l'emprunt (14,9 M€ sur la même période) et le niveau d'endettement par habitant (2 144 €) est désormais plus de deux fois et demi supérieur à la moyenne de la strate démographique (785 €).



Le financement du futur plan pluriannuel d'investissement (21 M€ sur 2024-2027, incluant les opérations de redynamisation du centre-ville) impliquera une hausse des taux de taxe foncières de 10 % en 2024 et 2025, pour augmenter l'épargne et moins recourir à l'emprunt.

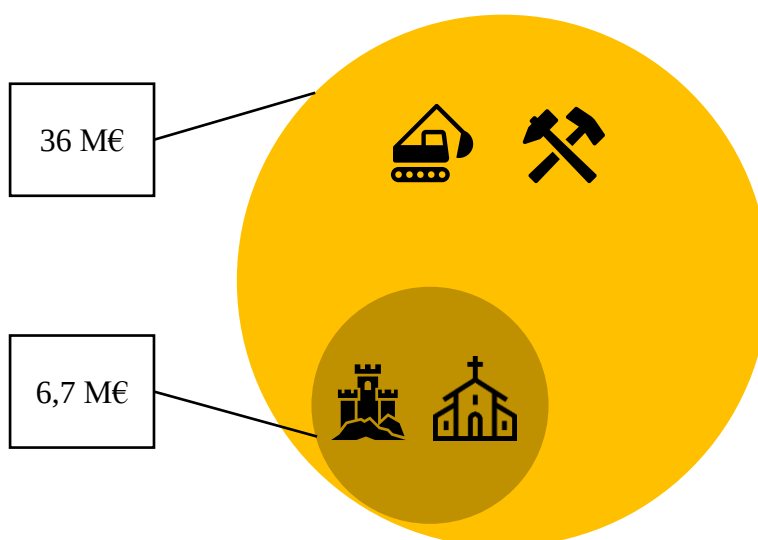


La commune devra également supporter de nouvelles charges de fonctionnement liées aux nouveaux équipements mis en service ; le principal enjeu sera de continuer à dégager un niveau élevé d'épargne brute pour maintenir un financement équilibré de ses investissements, alors que ses marges de manœuvre sur les recettes seront limitées, le levier fiscal ayant déjà été fortement actionné en 2024 et 2025.

L'entretien et la réhabilitation du patrimoine monumental, une contrainte forte sur la politique d'investissement

La commune de Ploërmel est propriétaire de cinq édifices classés ou inscrits au titre des monuments historiques, soit une église, deux chapelles, les remparts de la ville et l'ancien couvent des Carmélites. L'entretien et la réhabilitation de ce patrimoine est un enjeu pour la programmation et le financement des investissements, alors que les marges de manœuvre sont limitées par les règles de protection, et les travaux plus coûteux.

Part des dépenses liées au patrimoine monumental dans le total des dépenses d'investissement, 2019-2023



L'ancien couvent des Carmélites a subi d'importants dégâts lors d'un incendie en 2006. Sa demande de permis de démolir ayant été rejetée, la commune a dû réaliser des travaux de réhabilitation partielle et de mise en sécurité (6,8 M€ dont 2,8 M€ d'autofinancement). Elle prévoit la cession du reste du couvent et de parcelles adjacentes à un promoteur privé qui devrait achever la réhabilitation et réaliser une opération immobilière (logements et commerces).

Dans une délibération de décembre 2022, le conseil municipal a posé les bases d'une politique patrimoniale et de réhabilitation des monuments de la ville et a identifié des bâtiments pour lesquels il a décidé d'engager une programmation financière, en lien avec l'Etat.